

*Article 31 du Règlement***LE SIDA**

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Madame la Présidente, au moment où l'on réduit les dépenses du gouvernement pour combattre le déficit et stabiliser l'économie, il est bon de remarquer que le gouvernement fédéral a reconnu l'importance de la lutte contre le SIDA et s'est engagé à dépenser 42,2 millions par an pendant les cinq prochaines années.

Naturellement, tout le monde aimerait que l'on consacre plus d'argent à cette lutte; néanmoins, en augmentant de 13 p. 100 ses engagements dans ce domaine, le gouvernement fédéral démontre sa volonté de trouver une cure à cette maladie, tout en maintenant une attitude raisonnable vu notre situation financière. Trouver une cure et sensibiliser les gens au SIDA et à l'infection par le VIH continuent d'être une priorité pour tout le monde.

• (1105)

Je suis heureux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait reconnu en particulier le travail de la *AIDS Network of Edmonton Society*. Cet organisme a connu une croissance extraordinaire depuis sa création en 1986 et, aujourd'hui, il emploie 15 personnes. Plus de 200 bénévoles formés et actifs fournissent toute une gamme de services de formation, de prévention et d'éducation à plus de 500 clients.

Je félicite cette société de ses efforts extraordinaires dans le domaine de la lutte contre le SIDA et je suis heureux que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social...

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE PATINAGE ARTISTIQUE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, nous pouvons dire, aujourd'hui, que nous sommes les meilleurs. Tous devraient le reconnaître. La fierté qui illuminait le visage de Kurt Browning hier soir était aussi éclatante que la médaille d'or autour de son cou. À ses côtés se tenait Elvis Stojko, médaillé d'argent.

Combien de fois voit-on naître de nouveaux héros ou voit-on des héros canadiens se distinguer devant le mon-

de entier? C'est ce qui arrivé hier soir à Prague, au cours des Championnats mondiaux de patinage artistique.

Kurt Browning, originaire de l'Alberta, et Elvis Stojko ont remporté respectivement l'or et l'argent pour le Canada. L'or et l'argent. C'est une première que le Canada remporte les deux premières places aux Championnats mondiaux.

Et cela, vingt-quatre heures seulement après la médaille d'or du couple Isabelle Brasseur-Lloyd Eisler. Ces deux derniers patineurs ont persévéré, ils ont essayé pendant six ans de remporter la médaille d'or, et leurs efforts ont finalement été récompensés. Le Canada n'avait pas eu un bilan si glorieux aux Championnats mondiaux depuis 1962, lorsque Donald Jackson et Maria Jelinek avaient gagné deux médailles d'or. Il y a 31 ans de cela.

Ces deux dernières journées marqueront l'histoire du patinage artistique dans le monde entier, et particulièrement ici. Kurt Browning, âgé de 26 ans, aurait déclaré à un journal local qu'il avait repris son titre et qu'il en était très fier, mais qu'il n'était pas sûr d'y parvenir quand il avait décidé de continuer sa carrière pendant deux ans encore.

Mme le vice-président: Je dois vous interrompre. On dirait aujourd'hui que tous les députés dépassent le temps qui leur est alloué. Le député de Fredericton—York—Sunbury a la parole.

* * *

L'AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL RELATIF AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, aujourd'hui s'ouvre un important chapitre de l'histoire constitutionnelle du Nouveau-Brunswick et du Canada puisque le gouverneur général proclame le principe de l'égalité des deux communautés de langues officielles du Nouveau-Brunswick, modifiant ainsi de façon officielle la Constitution du Canada.

Il y a longtemps que la plupart des habitants du Nouveau-Brunswick ont accepté et appuyé le fait que les deux langues officielles constituent un des concepts fondamentaux de leur société. Cette province reconnaît depuis longtemps que la meilleure garantie d'une société harmonieuse et prospère est la mise en oeuvre d'une politique qui soit de nature à accroître les communications, la confiance et le respect mutuel entre les deux communautés ethniques issues de ces deux langues officielles.

Pour ce faire, il s'agit d'abord de prendre les mesures nécessaires pour que chacune des communautés linguis-